Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID: 069-216901413-20231218-D134_23-DE



Conseil municipal du 18 décembre 2023

Délibération n°134-23

Objet: Modification des tarifs & redevances d'occupation

du domaine public

Date de convocation: 12/12/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Anne-Catherine VALETTE

Membres présents: Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT - Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL - Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD - Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD - Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON- Sophie PIVOT - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN - Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA - Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI- Christian CECILLON - Anne BLANCHET - Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Sébastien PONCET a donné pouvoir à Gaël DOUARD. Raphaëlle GUERIAUD a donné pouvoir à Laure PIQUERAS. Dylan MAYOR a donné pouvoir à Pascale CHAPOT.

Membres absents:

Nombre de conseillers

En exercice: 29 Présents: 26 Votants: 29

I. LE CONTEXTE

Chaque année, la commune de Mornant si elle le souhaite réactualise les redevances d'occupation du domaine public pour les occupants de celui-ci.

Concernant le marché forain du vendredi matin, depuis 2017, les droits de place non pas été réévalués, ce qui rend le marché de Mornant très attractif en comparaison aux autres marchés locaux mais cette tarification n'est pas adéquate avec les coûts de fonctionnement.

La commission Marchés qui s'est réunie en juin 2023 a échangé sur une évolution des tarifs pour les forains abonnés.

De plus, l'occupation du domaine public hors marché forain fait l'objet de redevances selon la délibération 67/23 du conseil municipal du 3 juillet 2023. Il convient de revoir ces redevances en fonctionnant sur des forfaits annuels.

II. LA PROPOSITION

Il est proposé, à compter du 1er janvier 2024 les montants de redevance suivants :

Marché forain

ublié le

	Tarifs actuels	ID: 069-216901413-20231218-D134_23-DE	
	Tarris actuels	Tariis proposes	
Non abonnés	1 € le ml /marché	2 € le ml / marché (au 1 ^{er} janvier 2024)	
Non abonnés forfait électrique	1.50 €/ marché	3 € / marché (au 1er janvier 2024)	
Abonnement semestriel pour occupant à place fixe	11.70 € ml /semestre	14.04 € ml / semestre (au 1 ^{er} janvier 2024)	
Abonnement semestriel électrique	40 €/ semestre	44 € / semestre (au 1 ^{er} janvier 2024)	

- Emplacements vogue (hors électricité):
 - <20m²:60 €
 - 20 à 49m²:70 €
 - 50 à 79 m² : 80 €
 - 80 à 119m² : 100 €
 - >120m²:130€
- Autres Occupation du Domaine Public
 - Terrasses : forfait annuel de 500 €
 - Installation de benne : 10 € / jour
 - Camion ambulant (hors restauration rapide): 50 € / jour
 - Camion ambulant de restauration rapide : 1 € / jour
 - Cirque, théâtre ambulant :100 € / jour
 - Bureau de vente : 50 € / jour
 - Mobilier (tourniquet, chevalet...): < 1m2− forfait annuel 50 €
 - Etalage : forfait annuel 150 €

La commission *Aménagement du territoire*, réunie le 4 décembre 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Ouï l'exposé de Loïc BIOT, Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'APPROUVER la modification des montants des redevances d'occupation du domaine public ;
- D'INSCRIRE les nouveaux montants au document unique à compter du 1^{er} janvier 2024;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération.

Mornant, le 18 décembre 2023.

Le Maire

Renaud PFEFFER